

CHALLENGE ESPOIRS 47
(Dans la démarche d'enseignement de la FFTA)

Réservé à tout archer débutant, durant leur **deux premières années** et **non inscrit dans une compétition sélective aux championnats de France**. Les titulaires d'une licence « **Découverte** » sont acceptés.

EXCEPTION : Les U11 (POUSSINS) peuvent participer plusieurs années sous réserve de non participation à une compétition sélective.

Les **arcs à poulies** sont acceptés, seulement chez les U18 – U21 et seniors. Ils ne sont pas inclus dans le classement du challenge espoir 47.

Le Challenge Espoirs 47 (CE 47) se déroule en quatre rencontres :

- 2 épreuves en salle
- 2 épreuves en extérieur

Règles et obligations :

L'organisateur :

Transmet **à tous les clubs du 47, 15 jours minimum avant la rencontre**, la convocation pour la rencontre qu'il organise, en précisant :

- La date et le lieu de la rencontre.
- L'heure d'ouverture du greffe et de l'entraînement.
- La date limite des inscriptions (au plus tard le jeudi avant la rencontre).

Inscriptions :

Elles se feront via un formulaire d'inscriptions en ligne fourni à chaque organisateur. Julien AUPETIT transmettra l'URL quelques semaines avant la rencontre).

L'organisateur s'engage à confirmer à l'envoyeur au plus tard le surlendemain si les inscriptions sont prises en compte ou non. **Si un club n'as pas reçu de confirmation 48 h après son envoi il doit recontacter l'organisateur.**

Pour les inscriptions, **les clubs transmettent** à l'organisateur la liste de leurs archers participants via l'URL fournie. Une copie sera automatiquement transmise à : ce47lg@gmail .com

Annulation d'inscription :

Les clubs ont à charge de valider les inscriptions de leurs archers.

Si plus de trois (3) absences non signalées au plus tard le matin de la rencontre, **le club** se verra pénalisé de moins 10 points par archer absent sur le classement par club.

L'organisateur prendra les inscriptions jusqu'à concurrence de **trois vagues de tir maximum**.

- Les archers auront une tenue conforme à la réglementation fédérale en vigueur **(chaussures de sport obligatoires en salle)**.
- Licence en cours de validité
- Le prix de l'inscription sera de 5€
- Un arbitre officiel ou stagiaire (bénévole dans les 2 cas)

LES TIRS :

Suivant la réglementation, ils seront précédés de trois (3) volées d'entraînement.

2 séries de 6 volées de 3 flèches en 2 minutes par volée.

En salle :

Une ligne sera matérialisée devant les cibles à un minimum 1,5 m. Elle servira d'arrêt pour les archers qui viendront un par un récupérer leurs flèches après relevé des scores.

Marqueur obligatoire pour les catégories U 11 – U13 et si possible pour les U 15 .

Pour les catégories U13 et supérieures mettre une double marque en faisant participer les archers.
Double marque obligatoire pour les U 21 et seniors.

En extérieur :

Lors des tirs en extérieur, il est demandé aux organisateurs de mettre les cibles à un écartement qui permette à trois archers de tirer en même temps sur chaque cible. Les emplacements des tireurs devront être matérialisés au sol.

Comme pour le tir en salle une ligne d'arrêt sera matérialisée entre 1,5 et 2 m devant les cibles.

Marqueurs : Il est demandé aux clubs participants, dans la mesure du possible, de « former » des accompagnateurs au rôle de marqueur.

Résultats :

Le classement dans les catégories est mixte.

	<u>SALLE</u>		<u>EXTÉRIEUR</u>	
POUSSINS / U11	10m	Ø80	10m	Ø80
BENJAMINS / U13	10m	Ø80	15m	Ø80
MINIMES / U15	15m	Ø80	20m	Ø80
CADETS / U18	15m	Ø80	20m	Ø80
JUNIORS U21 et S	20m	Ø80	25m	Ø80

Distances minimales de tir pour le classement individuel et par équipe.

À chaque concours les 3 premiers de chaque catégorie seront récompensés par une médaille individuelle (5 catégories soit 15 médailles). Elles sont prises en charge par le CD 47 Tir à l'arc.

Chaque concours est support à un passage de flèches de progression.

Ces flèches de progression se tirent suivant le règlement FFTA, soit un score minimum de 280 points sur les deux séries de 6 volées.

Fournies par le CD 47, elles seront facturées au club du licencié :

Pour les jeunes : 1,70 euros (le CD 47 prenant 1 euros en charge).
Pour les Juniors et + : 2,70 euros.

Le C E 47 est également support du « BOUCLIER DE ROBIN ».

Pour se faire, une équipe sera composée de tous les archers du club mais seuls les 3 meilleurs scores (avec une limite d'un archer de la catégorie junior et +) sont pris en compte.

Tous les archers licenciés à la FFTA peuvent participer au passage des flèches de progression (suivant la place disponible), **ils intégreront le classement individuel mais seront classés à part. Ils ne participent pas au classement par équipe.**

À chaque manche, les points seront cumulés.

Répartition des points par équipe à chaque épreuve

1 ère	=	10 points
2eme	=	8 points
3eme	=	6 points
4eme	=	4 points
Toutes les autres	=	2 points (équipes participantes)

A chaque manche, le trophée est remis à l'équipe vainqueur qui le conserve jusqu'à l'épreuve suivante. Lors de la 4eme manche du C E 47 l'équipe de club qui aura cumulé le plus grand nombre de points remporte le trophée pour la fin de saison.

En cas d'égalité de points sur le classement final, le départage se fera sur le cumul des scores des 4 étapes. Les trois premières équipes recevront une récompense (coupe, etc.)

Le BOUCLIER DE ROBIN n'est pas acquis il sera remis en jeu par le club gagnant l'année suivante. Une plaque gravée sera mise sur le bouclier avec le nom du club et l'année. En attente de retrouver celui-ci...

DATES DU CHALLENGE ESPOIRS 2026

FUMEL	LE SAMEDI 14 MARS 2026	EN SALLE
TOMBEBOEUF	LE SAMEDI 25 AVRIL 2026	EN SALLE
AIGUILLON	LE SAMEDI 16 MAI 2026	EN EXTÉRIEUR
VILLENEUVE	LE SAMEDI 13 JUIN 2026	EN EXTÉRIEUR

Rappel barème flèches de progression :

Flèche	Distance	Blason	Nb de flèches	Score à réaliser
Blanche	10 m	80 cm		
Noire	15 m	80 cm		
Bleue	20 m	80 cm	36 flèches	280 pts
Rouge	25 m	80 cm		
Jaune	30 m	80 cm		

RAPPEL :

Pour les passages de flèches, rien n'empêche un archer de passer sa flèche à une distance inférieure à la distance de tir de la catégorie (Exemple un adulte qui tire pour passer sa flèche de 15 m). Dans ce cas son score ne sera pris en compte **ni dans le classement individuel ni dans le classement par équipe.**

Par contre un archer désirant tirer à une distance supérieure à sa catégorie (un U13 qui souhaite tirer à 20 m par exemple pour passer sa flèche de progression) **sera classé avec sa distance de tir en individuel**, et dans le classement par équipe si son score fait partie des 3 meilleurs scores de son club.